

# Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2025

Le projet de budget primitif 2025 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 27 février 2025 et dont le rapport d'orientations présentait les éléments de contexte et de compréhension du budget principal et des budgets annexes.

Le présent rapport a pour objectif de donner de manière synthétique des explications sur le détail des masses budgétaires.

Un extrait des éditions réglementaires obligatoires complète cette information par la présentation budgétaire par chapitre et par article.

**Nota bene :** Les documents complets sont disponibles au siège de la communauté.

La question de l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères nécessite cette année une attention particulière. La communauté a engagé un grand nombre d'actions pour tâcher de maîtriser le coût du service des déchets. Néanmoins, compte tenu de la hausse des coûts, le rétablissement de l'équilibre budgétaire nécessite de relever le taux de TEOM de 6,60% à 6,89 % pour 2025, hausse dont l'impact restera minime pour les ménages et les entreprises.

Le projet de budget primitif a été établi dans un contexte inédit, avec l'adoption très tardive d'une loi de finances dont l'impact sur les budgets des collectivités est extrêmement fort : gel du reversement de TVA, hausse des taux de cotisation patronale, baisse des dotations...

Nota : en l'absence de tout élément chiffré, le fonds de précaution dit « DILICO » n'a pas été intégré au projet de budget. Une décision budgétaire modificative permettra d'ajuster le budget en fonction des éléments qui seront communiqués ultérieurement.

Tel qu'indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, forte d'une certaine solidité financière, la communauté de communes Terres Toulouises peut à la fois continuer d'avancer dans les projets d'investissement qu'elle a d'ores et déjà engagés - en recourant pour partie à l'emprunt - et assurer le niveau de qualité de service public attendu par la population.

Les différents budgets pour 2025 intègrent la temporisation de projets non encore engagés, mais poursuit résolument les choix opérés antérieurement afin de préparer l'avenir.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que la communauté :

- Poursuive ses efforts pour assurer un service public de qualité aux habitants du territoire,
- Conforte et poursuive le développement économique du territoire (requalification du Parc de Haye, de l'accès au Pôle Jeanne d'Arc...)
- Agisse pour l'aménagement harmonieux et durable du territoire (poursuite du plan climat-air-énergie territorial, accompagnement de nouvelles formes de mobilité, réflexion autour du site de la Rochotte de Pierre-la-Treiche...)
- Mène une politique volontariste et qualitative d'adaptation des services (requalification de la base nautique, relocalisation du Relais Petite Enfance, extension du centre aquatique, restructuration des bâtiments techniques communautaires...)
- Prolonge sa politique environnementale exigeante et pragmatique (réalisation du programme pluriannuel de travaux d'assainissement, travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, rivières...)
- Contribue au rayonnement du territoire grâce au soutien au milieu associatif et aux relations avec les collectivités voisines.

Le présent rapport détaille les ressources et les moyens mis en œuvre.

# Budget Principal

## LES PRODUITS

### Imposition directe (chapitre 731) :

La révision forfaitaire des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation est de +1,68% en 2025 (équivalent à l'évolution annuelle constatée en novembre 2024 de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

**En 2025, aucune évolution des taux de fiscalité du budget principal n'est prévue.** L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles et taux de référence a été réceptionné. Le produit fiscal attendu est prévu comme suit :

	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2024 en K€	Bases estimées pour 2025 en K€	Produit estimé pour 2025
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	<b>22,26%</b>	25,42%	18 367	18 754	4 174 640
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	<b>1,30%</b>	3,12%	59 620	60 919	791 947
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	<b>10,05%</b>	8,77%	1 560	1 223	122 912
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	<b>2,36%</b>	8,21%	1 343	1 361	32 120
				<b>Réal. 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)				1 283 184	1 306 284
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				801 981	800 793
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB)				47 874	44 875

\* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2024

Le chapitre 731 intègre également la taxe de séjour communautaire, reversée intégralement à la Maison du Tourisme, estimée pour 2025 à 50 000 €.

### Autres impôts et taxes (chapitre 73) :

La fraction de TVA nationale qui a remplacé la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue désormais la principale ressource du nouveau « panier fiscal » de la CC2T. Pour 2025, son montant a été gelé au niveau définitif de 2024, ce qui correspond à un produit attendu 9 421 661 €.

Dans l'attente du troisième volet du pacte fiscal et financier entre communes et communauté, le chapitre 73 intègre également les attributions de compensation négatives reversées par les communes : 155 394 € et les reversements conventionnels de fiscalité arrêtés à 92 332 €.

### Dotations et participations (chapitre 74) :

La principale dotation perçue par la communauté de communes reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), fortement marquée ces dernières années par la baisse nationale décidée par l'Etat. Elle se compose de deux parts :

- la dotation de compensation, estimée à ce stade à 1 505 346 €, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution ;
- la dotation d'intercommunalité, estimée à ce stade à 763 912 €.

**La CC2T reste dans l'attente de la communication de ces dotations : une décision budgétaire modificative sera par conséquent opérée en cours d'exercice.**

Le chapitre 74 intègre les compensations de fiscalité directe versées par l'Etat (attendues à 2 300 904 € pour 2025).

En outre, la CC2T reçoit d'autres dotations et subventions, notamment les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye, de Manonville et du Relais Petite Enfance (712 000 € prévus pour 2025), les aides perçues par le chantier d'insertion de la communauté (280 000 € prévus pour 2025), les aides perçues pour l'aire d'accueil des gens du voyage (50 000 € prévus pour 2025), etc.

## **Produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :**

Les prévisions comprennent :

- o les refacturations aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et de la mobilité des charges supportées par le budget principal (2 613 000 €) ;
- o les produits du centre aquatique Ovive (670 000 €) ;
- o les participations des familles au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville (220 000 €) ;
- o les prestations facturées par le chantier d'insertion (160 000 €) ;
- o divers autres produits provenant de la pépinière d'entreprises, des aires des gens du voyage, etc. (72 000 €).

## **Autres produits :**

Les recettes prévues au chapitre 75 sont notamment constituées des loyers encaissés sur le budget principal, de la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur, mais aussi des remboursements de l'assurance statutaire.

Les recettes exceptionnelles prévues au chapitre 77 ne couvrent que les mandats annulés sur exercices antérieurs (et, en réalisation uniquement, le produit d'éventuelles cessions d'immobilisations).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 042 intègrent les reprises des subventions d'équipements transférables.

L'excédent de fonctionnement reporté au 002 s'élève à 2 178 820,65 €.

Chap.	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	Budget cumulé 2024 (y compris DM et VC)	Réalisé 2024	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2025	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 256 193,27	2 256 193,27	100,0%	2 178 820,65	-3,4%	-3,4%
013	Atténuation de charges	100 000,00	110 592,37	110,6%	90 000,00	-10,0%	-18,6%
70	Produits du domaine et ventes diverses	3 500 000,00	3 454 372,82	98,7%	3 750 000,00	+7,1%	+8,6%
731	Imposition directe	7 299 562,00	7 349 366,86	100,7%	7 323 571,00	+0,3%	-0,4%
73	Impôts et taxes	9 581 347,00	9 581 347,50	100,0%	9 669 387,00	+0,9%	+0,9%
74	Dotations et participations	6 014 604,00	5 792 423,72	96,3%	5 791 355,00	-3,7%	-0,0%
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	391 437,47	122,3%	289 000,00	-9,7%	-26,2%
77	Produits exceptionnels	153 900,00	153 652,42	99,8%	2 000,00	-98,7%	-98,7%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00		
	<b>REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 225 606,27</b>	<b>29 089 388,89</b>	<b>99,5%</b>	<b>29 094 133,65</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+0,0%</b>
	<b>Rec. réelles hors résultat antérieur reporté</b>	<b>26 969 413,00</b>	<b>26 833 195,62</b>	<b>99,5%</b>	<b>26 915 313,00</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,3%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 028 387,40	783 012,09	76,1%	675 000,00	-34,4%	-13,8%
	<b>REC. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 028 387,40</b>	<b>783 012,09</b>	<b>76,1%</b>	<b>675 000,00</b>	<b>-34,4%</b>	<b>-13,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 253 993,67</b>	<b>29 872 400,98</b>	<b>98,7%</b>	<b>29 769 133,65</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,3%</b>

## LES CHARGES

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2024 (y compris DM et VC)	Réalisé 2024	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2025	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
011	Charges à caractère général	3 570 636,00	3 045 344,64	85,3%	3 200 000,00	-10,4%	+5,1%
012	Charges de personnel	7 030 000,00	6 891 916,94	98,0%	7 500 000,00	+6,7%	+8,8%
014	Atténuation de produits	10 580 643,00	10 556 749,49	99,8%	10 620 000,00	+0,4%	+0,6%
65	Autres charges de gestion courantes	3 331 736,00	3 270 573,62	98,2%	3 400 000,00	+2,0%	+4,0%
66	Charges financières	175 000,00	159 400,25	91,1%	232 500,00	+32,9%	+45,9%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,0%	15 000,00	+200,0%	
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00		
	<b>DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 693 015,00</b>	<b>23 923 984,94</b>	<b>96,9%</b>	<b>24 967 500,00</b>	<b>+1,1%</b>	<b>+4,4%</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 860 691,27	0,00	0,0%	3 301 633,65	-14,5%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 287,40	1 667 144,82	98,1%	1 500 000,00	-11,8%	-10,0%
	<b>DEP. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 560 978,67</b>	<b>1 667 144,82</b>	<b>30,0%</b>	<b>4 801 633,65</b>	<b>-13,7%</b>	<b>+188,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 253 993,67</b>	<b>25 591 129,76</b>	<b>84,6%</b>	<b>29 769 133,65</b>	<b>-1,6%</b>	<b>+16,3%</b>

### Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le chapitre 011 comporte notamment les prévisions suivantes :

- 871 161 € au titre des fluides (eau et assainissement, électricité, réseau de chaleur et carburants), majoritairement pour le centre aquatique Ovive, mais également pour les services techniques, les bâtiments du siège, la partie tertiaire du bâtiment dit 001, les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage, les crèches et l'éclairage des zones économiques communautaires ;
- 616 364 € au titre des cotisations au Pays Terres de Lorraine, aux organismes satellites (Maison du Tourisme, Mission Locale, ADSN), à l'agence de développement Lorr'up, aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Espaces & Territ.), ainsi qu'au titre de la participation de la CC2T au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) pour le Système d'Information Géographique ;
- 311 614 € au titre des différents contrats de maintenance, d'entretien et de téléphonie ;
- 270 000 € au titre de la contribution du service pluvial (contribution forfaitaire versée au budget annexe de l'assainissement) ;
- 256 596 € au titre des divers achats (équipements et fournitures des services techniques, alimentation et couches des crèches de Bois-de-Haye et Manonville, fournitures d'entretien des lieux recevant du public, fournitures administratives) ;
- 50 000 € au titre des récupérateurs d'eau de pluie qui pourront être revendus à des conditions avantageuses ;
- 201 085 € au titre des assurances multirisques et statutaires ;
- 623 180 € au titre des autres charges et prestations diverses.

### Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel s'établissent en prévision à 7,5M€, soit 30,0% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (la moyenne nationale des collectivités de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 41,7% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2024 »).

**Il importe de préciser que le budget principal porte la masse salariale de l'ensemble des services, celle-ci faisant l'objet d'une refacturation partielle aux budgets annexes.** Hors budgets annexes, la masse salariale s'établit à environ 5,015M€, soit 20% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

L'évolution de la prévision de la masse salariale de la communauté pour 2025 a été exposée lors du débat d'orientations budgétaires. Elle tient notamment compte des créations de postes proposées :

- 1 ETP en tant que renfort du service de la commande publique,
- 1 ETP en renfort Ovive et anticipation de l'animation du futur pôle nautique d'aviron,
- 2 ETP pour la reprise en régie de la boutique mobilité fin 2025,
- 1 ETP au titre de la reprise de la communication en matière de mobilité, d'attractivité et de tourisme,
- 1 ETP de chargé du suivi de travaux d'eau et d'assainissement,
- 1 ETP afin de pallier l'absence d'un agent eau potable en maladie longue durée et en fin de carrière,
- 1 ETP affecté au ST2i en renfort entretien des espaces verts et pistes cyclables,
- 2 ETP pérennisés en renforts de nettoyage et saisonniers de déchèterie.

La prévision doit également tenir compte d'une première hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux, de la mise en œuvre à compter de janvier 2025 du « bonus attractivité » pour les agentes des crèches intercommunales, de la hausse des cotisations au titre de la prévoyance et de la santé des agent(e)s, des mesures sociales nouvelles proposées pour renforcer l'attractivité de la CC2T, de l'impact en année pleine des modifications intervenues au cours de l'année 2024 et de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »).

#### **Atténuations de produits (chapitre 014) :**

Les atténuations de produits, stables, comprennent essentiellement :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée à l'ensemble des communes, soit 792 332 € en 2025 ;
- les attributions de compensation positives versées aux communes maintenues à 8 091 933 € ;
- le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (neutralisation financière de la réforme de la taxe professionnelle), définitivement arrêté à 1 309 862 € ;
- le prélèvement opéré au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à ce stade à 275 000 €, dont il est de nouveau proposé une prise en charge intégrale par la CC2T ;
- le reversement de la taxe de séjour perçue, recette affectée à la Maison du Tourisme des Terres Toulousaises.

#### **Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

Les autres charges de gestion courante comprennent en premier lieu des participations obligatoires :

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 851 541 € ; dont la hausse importante liée au nouveau mode de calcul est lissée sur 20 ans,
- la contribution au Syndicat Mixte Grand Toulousain (SMGT) : 872 986 €,
- la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon : 166 000 €,
- les contributions à la Métropole Sud Lorraine et au Sillon Lorrain : 63 000 € au total,
- les contributions au Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et à l'EPA Dév.54 : 6 000 €,

Les indemnités des élus et leurs frais de mission et de formation sont également imputés au chapitre 65, pour une prévision à hauteur de 250 000 € en 2025.

Les autres subventions de fonctionnement représentent un montant de 124 500 € qui couvre l'enveloppe doublée en 2025 d'aides aux projets associatifs d'intérêt communautaire, l'accompagnement à la commune de Toul pour l'animation du dispositif OPAH RU, l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale... Sont également prévus 55 973 € de charges diverses (logiciels en ligne, créances éteintes...).

#### **Charges financières (chapitre 66) :**

Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élève à 5 017 319,30 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, essentiellement lié au financement du centre aquatique Ovive. La prévision en matière de charge de la dette peut être arrêtée à 232 500 € en tenant compte d'un nouvel emprunt à mi-année.

#### **Charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Les charges exceptionnelles ne concernent plus qu'une prévision pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

#### **Dotations aux provisions (chapitre 68) :**

Il n'est pas prévu de constitution de provision au stade du vote du budget primitif.

#### **Virement à la section d'investissement (chapitre d'ordre 023) :**

Le virement de section à section, prévu dans le cadre de l'équilibre budgétaire de chacune des sections, n'est jamais réalisé, ce qui doit être pris en compte lorsque l'on observe le taux de variation global entre réalisé 2024 et prévision 2025.

#### **Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre d'ordre 042) :**

La prévision correspond aux dotations aux amortissements liées aux biens actuellement intégrés à l'inventaire et la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2025	Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2025
			001	Solde d'exécution reporté	1 308 249,20
			16	Emprunt et dettes assimilées	550 000,00
024	Produits des cessions	0,00	20	Immobilisations incorporelles	614 443,72
10	Reprise sur apports, dot. et rés.	2 973 128,12	204	Subventions d'équipement versées	90 000,00
13	Subventions d'invest. reçues	986 478,23	21	Immobilisations corporelles	1 587 195,08
16	Emprunt et dettes assimilées	3 000 000,00	23	Immobilisations corporelles en cours	200 000,00
27	Autres immo. financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	2 400 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 400 000,00	45	Comptabilité distincte rattachée	1 399 352,00
	<b>RECETTES REELLES D'INV</b>	<b>8 359 606,35</b>	OPI.	Opérations individualisées	4 337 000,00
021	Virement de la section de fonct.	3 301 633,65		<b>DEPENSES REELLES D'INV</b>	<b>12 486 240,00</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	1 500 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	675 000,00
041	Opérations patrimoniales	550 000,00	041	Opérations patrimoniales	550 000,00
	<b>RECETTES D'ORDRE D'INV</b>	<b>5 351 633,65</b>		<b>DEPENSES D'ORDRE D'INV</b>	<b>1 225 000,00</b>
<b>TOT.</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 711 240,00</b>	<b>TOT.</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 711 240,00</b>

Le projet de budget principal intègre notamment en dépenses d'investissement (*crédits nouveaux hors reports*) :

- Le remboursement en capital de la dette actuelle et nouvelle (550 000 €)
- Le portage sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Dommartin-lès-Toul des opérations de réaménagement de l'avenue Leclerc relevant de sa compétence (1,4 M€ en dépenses et recettes)
- Le versement d'une avance sur la participation du concédant aux aménageurs au titre de la zone d'aménagement concertée de l'Espace K (1 300 000 €), au titre du Parc de Haye (400 000 €), au titre de la zone de la Croix Saint Nicolas (200 000 €) et au titre de la zone du Génie (150 000 €)
- Une nouvelle avance versée au budget annexe du Pôle Industriel Toul Europe (350 000 €)
- Des études et le démarrage de l'opération de réhabilitation du pôle Jeanne d'Arc (900 000 €)
- Les travaux de réhabilitation de la base nautique d'aviron André Vecker (1 700 000 €)
- Une enveloppe permettant de poursuivre le projet d'extension du centre aquatique (450 000 €) et celui du nouveau bâtiment du service technique intercommunal (200 000 €)
- La poursuite des études et interventions en matière de rivières et Espaces naturels sensibles (450 350 €), avec notamment la renaturation de l'Esch et de ses affluents, ainsi que les travaux de Gye, cofinancée à 80%
- Des équipements et aménagements au sein des structures de la petite enfance, dont des crédits pour la relocalisation du Relais Petite Enfance (443 283 €)
- Des investissements nécessaires au service mutualisé du ST2i – tracteur, tondeuses... (320 800 €)
- Une enveloppe affectée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la CC2T (247 000 €)
- L'enveloppe au titre des aides versées en matière d'habitat (165 000 €)
- La consultation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et diverses interventions (158 800 € au total)
- Une première enveloppe pour l'installation de vidéosurveillance au sein des zones d'activités (100 000 €)
- L'acquisition de terrains et la poursuite d'études pour le site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche (84 000 €)
- Les investissements annuels nécessaires à l'exploitation du centre aquatique Ovide (77 578 €)
- La réalisation du règlement local de publicité intercommunal et les révisions à apporter au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (50 000 €)
- Le reversement aux communes des aides du Syndicat Départemental d'Electricité (50 000 €)
- L'appui au nouveau dispositif d'accompagnement des commerces en ruralité (40 000 €)
- Les aménagements sécuritaires pour le terrain d'accueil du Jardin du Michel (40 000 €)

La section d'investissement est financée par :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) ;
- le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements ;
- des subventions d'équipement et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à partir des dépenses éligibles prévues au projet de budget 2025 ;
- les remboursements d'avances versées ;
- **avec le recours à un nouvel emprunt pour 2025 à hauteur de 3 000 000 €.**

# Les budgets annexes

## ORDURES MENAGERES

Malgré les nombreuses actions entreprises par le passé, les recettes de fonctionnement de l'exercice hors reports ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement de l'exercice, l'équilibre de ce budget annexe étant assuré par la consommation progressive des excédents reportés (1,6M€ fin 2021 et 0,49M€ début 2025).

Tel qu'indiqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, de nouvelles évolutions défavorables sont attendues en 2025, à savoir :

- Hausse de la TGAP de 58 à 65€ HT / tonne = +61 000 €
  - Indexation annuelle connue de +2,3% des marchés de tri et traitement = +36 500 €
  - Indexation moyenne estimée de +1,5% des autres marchés = +30 000 € (à surveiller)
  - Année pleine et renforcement de la gestion des biodéchets = +40 000 € nets (limitation à 1 tournée)
  - Progression des coûts de maintenance des équipements = +10 000 €
  - Progression de la masse salariale = de l'ordre de +60 000 €
- soit environ +237 500 € de charges supplémentaires qui ne peuvent être compensées par de nouvelles économies immédiates.

Par ailleurs, la communauté n'a pas de visibilité sur les recettes des reprises de matières, plutôt moins favorables actuellement.

Compte tenu de ces différents éléments, il est proposé une hausse mesurée du taux de la part fixe de TEOM en 2025 à 6,89 % (6,60% aujourd'hui), générant pour la collectivité un produit supplémentaire d'environ 160 000 €, tout en préservant un impact minime sur les ménages et les entreprises. En effet, cette évolution du taux représente en moyenne un montant supplémentaire de 3 à 8 € selon le type de logement et de base imposable. De la même manière, l'impact sur les entreprises est relativement faible.

Parallèlement, la communauté de communes Terres Toulaises poursuit en 2025 le déploiement des équipements dédiés à la collecte des biodéchets et engage les travaux de rénovation de la plateforme de déchets verts de Domgermain.

Par ailleurs, la communauté est pleinement mobilisée pour trouver des solutions mutualisées d'incinération des déchets à l'issue du contrat actuel d'enfouissement.

## ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement tient compte des tarifs réhaussés en fonction de l'évolution de l'inflation constatée suivant l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) entre octobre 2023 et octobre 2024 soit 1,58 %.

Les dépenses prévues pour 2025 tiennent compte des prix de marché et de la reprise en régie de certaines prestations.

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2025 intègre notamment :

- Le solde d'opérations engagées en 2024 (400K€ de restes à réaliser et 144K€ pour les opérations de Boucq et Bouvron),
- L'assainissement de communes non assainies :
  - « Terres Toulaises Nord » (1,5M€),
  - Laneuveville-d.-Foug (1,7MK€)
- Les opérations en accompagnement communal de Foug, Dommartin-lès-Toul et Ecrouves (3,8M€ d'autorisations pluriannuelles au total)
- En matière de gestion patrimoniale des réseaux, la programmation des travaux est établie en lien avec les projets des communes. C'est une enveloppe de 0,9MK€ HT qui est projetée.

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement, les aides de l'agence de l'eau et de l'Etat, et un nouvel emprunt de 4,7M€.

## **EAU POTABLE**

La démarche d'harmonisation tarifaire débutée en 2023 se poursuit en 2025.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2025 sont en progression de 9% par rapport au réalisé 2024.

En matière d'investissements, le projet de budget pour 2025 intègre notamment :

- Les diverses opérations engagées en 2024 (346K€ de de restes à réaliser)
- Des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc de Haye (503K€ HT de crédits pour 2025 pour un programme de 4,1M€ HT)
- La réhabilitation de la station Saint Mansuy (programme de 405K€)
- Les opérations en accompagnement communal de Foug, Dommartin-lès-Toul et Ecrouves (1,8M€ d'autorisations pluriannuelles au total)
- Une programmation de gestion patrimoniale, accompagnement des communes et sécurité (1,8M€ HT).

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement, les aides de l'agence de l'eau et de l'Etat, et un nouvel emprunt de 1,95M€.

## **MOBILITE**

Dans le cadre de la délégation de service public, les dépenses directes du service et le produit de la billetterie sont portés par la société du délégataire, Terres Toulaises Mobilité, à laquelle la CC2T reverse chaque année une subvention forfaitaire d'exploitation. Celle-ci s'élève à 2,95M€ en 2025. Le financement du budget annexe de la mobilité est principalement assuré, sans dotation du budget principal, par :

- le Versement Mobilité (VM), au taux de 0,55%, des entreprises des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus, estimé provisoirement à ce stade à 1,77M€ ;
- la compensation reversée par la Région Grand Est conformément à la délibération du 7 février 2019 (1,52M€) ;
- l'excédent d'exploitation reporté (1,84M€).

En plus des services de transports publics collectifs (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande) proposés quotidiennement sur les 41 communes du territoire par le réseau communautaire Colibri, la CC2T engage des actions complémentaires à l'offre de transport public : réalisation d'aires de co-voiturage, réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules...

Le schéma des pistes cyclables va être mis en œuvre pour améliorer les mobilités du quotidien. Le programme d'investissement prévoit la réalisation du premier tronçon de la liaison cyclable Toul-Thiaucourt (autorisation pluriannuelle de 1,8M€), les voies cyclables en accompagnement des travaux de Dommartin-lès-Toul et Ecrouves (660K€ au total) et l'aménagement de la V52 à Toul entre le rond-point gare et la porte Moselle (750K€).

## **PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE**

En plus du budget spécifique de ZAC (zone d'aménagement concerté) de l'espace K, porté par le concessionnaire SEBL, la communauté a confié à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) une opération de portage foncier sur le pôle industriel Toul Europe (PITE). Un budget annexe a été créé pour la commercialisation auprès des prospects qui n'est pas assurée directement par l'EPFL. Par ailleurs, diverses opérations sont assurées directement sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Les dépenses sont estimées pour 2025 à hauteur de 0,85M€ (y compris résultat antérieur) et des ventes de terrain sont envisagées à hauteur de 0,5M€, ce qui nécessite une avance du budget principal de 0,35M€).

## **ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES**

La zone artisanale de Noviant-aux-Prés accueille deux sociétés et des maraîchers. Elle fait l'objet d'un budget annexe spécifique assujetti à la TVA. Ce budget est financé par les loyers et charges des locataires. Les dépenses correspondent aux frais d'entretien et aux investissements nécessaires pour cette zone.

La reprise de la toiture amiantée est programmée courant 2025 et financée par emprunt (0,5M€).

**BALANCES GENERALES ET EDITIONS DETAILLEES****BUDGET PRINCIPAL****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	13 711 240,00	13 711 240,00
Fonctionnement	29 769 133,65	29 769 133,65
<b>TOTAL</b>	<b>43 480 373,65</b>	<b>43 480 373,65</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	12 486 240,00	1 225 000,00	8 359 606,35	5 351 633,65
Fonctionnement	24 967 500,00	4 801 633,65	29 094 133,65	675 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>37 453 740,00</b>	<b>6 026 633,65</b>	<b>37 453 740,00</b>	<b>6 026 633,65</b>

**BUDGET ORDURES MENAGERES****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 091 765,31	1 091 765,31
Fonctionnement	7 013 983,67	7 013 983,67
<b>TOTAL</b>	<b>8 105 748,98</b>	<b>8 105 748,98</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 039 842,31	51 923,00	514 897,64	576 867,67
Fonctionnement	6 437 116,00	576 867,67	6 962 060,67	51 923,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 476 958,31</b>	<b>628 790,67</b>	<b>7 476 958,31</b>	<b>628 790,67</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	11 457 593,45	11 457 593,45
Fonctionnement	5 403 187,91	5 403 187,91
<b>TOTAL</b>	<b>16 860 781,36</b>	<b>16 860 781,36</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	10 741 593,45	716 000,00	8 675 151,54	2 782 441,91
Fonctionnement	3 020 746,00	2 382 441,91	5 087 187,91	316 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 762 339,45</b>	<b>3 098 441,91</b>	<b>13 762 339,45</b>	<b>3 098 441,91</b>

**BUDGET EAU**  
**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	6 561 499,75	6 561 499,75
Fonctionnement	6 786 692,68	6 786 692,68
<b>TOTAL</b>	<b>13 348 192,43</b>	<b>13 348 192,43</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 213 499,75	348 000,00	4 504 442,83	2 057 056,92
Fonctionnement	4 929 635,76	1 857 056,92	6 638 692,68	148 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 143 135,51</b>	<b>2 205 056,92</b>	<b>11 143 135,51</b>	<b>2 205 056,92</b>

**BUDGET MOBILITE**  
**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	2 328 112,00	2 328 112,00
Fonctionnement	5 419 355,57	5 419 355,57
<b>TOTAL</b>	<b>7 747 467,57</b>	<b>7 747 467,57</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	2 223 112,00	105 000,00	546 356,43	1 781 755,57
Fonctionnement	3 737 600,00	1 681 755,57	5 414 355,57	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 712,00</b>	<b>1 786 755,57</b>	<b>5 960 712,00</b>	<b>1 786 755,57</b>

**BUDGET ZAR**  
**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	37 823 610,06	37 823 610,06
Fonctionnement	56 896 256,31	56 896 256,31
<b>TOTAL</b>	<b>94 719 866,37</b>	<b>94 719 866,37</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	33 711 892,45	4 111 717,61	23 542 511,01	14 281 099,05
Fonctionnement	43 895 157,26	13 001 099,05	54 064 538,70	2 831 717,61
<b>TOTAL</b>	<b>77 607 049,71</b>	<b>17 112 816,66</b>	<b>77 607 049,71</b>	<b>17 112 816,66</b>

**BUDGET PITE**  
**BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 913 602,74	1 913 602,74
Fonctionnement	2 561 853,39	2 561 853,39
<b>TOTAL</b>	<b>4 475 456,13</b>	<b>4 475 456,13</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	63 602,74	1 850 000,00	350 000,00	1 563 602,74
Fonctionnement	998 250,65	1 563 602,74	711 853,39	1 850 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 853,39</b>	<b>3 413 602,74</b>	<b>1 061 853,39</b>	<b>3 413 602,74</b>

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CUMULES**

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	37 759 692,68	37 759 692,68
Fonctionnement	57 055 180,08	57 055 180,08
<b>TOTAL</b>	<b>94 814 872,76</b>	<b>94 814 872,76</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	33 433 769,68	4 325 923,00	23 542 511,01	14 217 181,67
Fonctionnement	44 117 998,41	12 937 181,67	54 009 257,08	3 045 923,00
<b>TOTAL</b>	<b>77 551 768,09</b>	<b>17 263 104,67</b>	<b>77 551 768,09</b>	<b>17 263 104,67</b>

Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.